

Merci de prendre la peine de lire ce document, car il a été légèrement modifié par rapport à celui de l'an dernier.

Merci aussi de remplir un bulletin d'adhésion chaque année. Certaines données vous concernant peuvent avoir changé...

*Qu'est-ce que le « bar du frais »,
Quels sont les objectifs du concept ?*

- Servir des produits frais et du terroir aux enfants
- Proposer des repas équilibrés (respectant la pyramide alimentaire et donc, la proportion de féculents, légumes,...)
- Faire apprécier les légumes de saison, parfois oubliés, les laitages, les fruits,...

Les menus sont élaborés en collaboration avec une diététicienne.

Nous vous rappelons que **tous les jeudis**, le bar du frais sert un repas chaud à base de légumes.

Lorsqu'un menu « repas froid » est composé entre autres de *petit(s) pain(s)*, un petit pain est servi aux élèves de maternelle de 1^e et 2^e primaire. Les enfants de la 3^e à la 6^e primaire reçoivent deux petits pains.

Vous souhaitez inscrire votre enfant ? C'est très simple !!!

1. ADHESION :

- Renvoyez-nous un bulletin d'adhésion.
- Versez une caution familiale unique de 33,00 €. Tant qu'elle n'a pas été payée, les repas ne pourront pas être fournis.

2. RESERVATION - COMMANDE :

- Les menus sont envoyés par mail, le 8 de chaque mois. Ils sont aussi disponibles à cette date sur le site web de l'administration communale de Ittre.
- Vous nous envoyez votre commande pour le **20 du mois**, par fax (067/64.88.62) ou par mail (bardufrais@publilink.be).
- Les menus peuvent exceptionnellement subir certaines modifications (en fonction de l'arrivage et de la fraîcheur des marchandises).
- Les commandes se renouvellent TOUS les mois. Une inscription pour toute l'année n'est possible que moyennant l'envoi d'un document écrit en début d'année.

3. DISTRIBUTION DES REPAS :

Seuls les enfants pour qui nous aurons reçu une commande auront un repas.

Attention : tout repas commandé est dû, même s'il n'est pas pris !!

Pour éviter de payer un repas en cas d'absence, pensez à prévenir **par téléphone exclusivement** la cuisine du CPAS, au 067/64.71.67, au plus tard le jour même, avant 9h30. Sinon, le repas sera facturé.

Retenez la règle : repas préparé = repas facturé.

Suite au verso...

BULLETIN D'ADHESION, A RENVOYER par courrier, fax ou mail
Au CPAS de 1460 Ittre, Rue Planchette, 6
Fax : 067/64.88.62 ; bardufrais@publilink.be



Je soussigné (e).....
père, mère ou représentant légal de

.....
Adresse :.....
.....
élève à l'école libre de Ittre ou Virginal
(barrez), en année.

Souhaite que mon enfant fréquente, au moins de manière occasionnelle, le « Bar du Frais ».
Je souhaite que les factures des repas soient établies à mon nom.

Mon numéro national est
le : _ _ _ _ _ - _ _ _ _ _
Je suis joignable **en journée** au numéro de téléphone suivant :

..... (Tél fixe);
..... (GSM).,
et/ou par mail :
.....

!! SUITE ET SIGNATURE AU VERSO !!

Je confirme l'inscription de mon enfant en vous versant la caution de 33,00 euros, au départ du compte BE

J'accepte l'ensemble des points du règlement d'ordre intérieur.

Je suis informé(e) entre autres que :

- les commandes tardives ne seront plus prises en compte.
- les menus peuvent exceptionnellement être adaptés en fonction des livraisons.
- le CPAS se réserve le droit de suspendre les fournitures de repas en cas de non-paiement régulier (après contact préalable).

Date et signature :



4. COMBIEN COUTE LE BAR DU FRAIS ?

Cette année scolaire, les repas du Bar coûteront 2,40 € pour tous les enfants.

Il n'y a pas d'augmentation de prix en 2012/2013 par rapport à l'année 2011/2012.

5. MODALITES DE PAIEMENT :

A. Comme l'an dernier, nous vous invitons à payer les repas à l'avance, sur le compte du CPAS : 091-0008884-86.

B. En plus de la caution annuelle, merci de nous verser **TOUS LES MOIS**, une somme que nous vous invitons à estimer, sachant qu'il y a en moyenne 14 repas par mois.

° *Grand consommateur* : votre enfant mange tous les jours ? Versez **36€/mois**.

° Votre enfant est un *consommateur occasionnel* ? Veuillez verser **12 €/mois**.

° Enfin, un *consommateur moyen* se situera entre les 2, et versera **24 €** par mois.

C. En fin d'année, un décompte sera effectué, tenant compte de la caution, des paiements perçus et des repas dus. Vous devrez régler au CPAS les repas pour lesquels aucune avance n'aura été perçue et une facture vous sera adressée. Si vous avez payé trop de repas, le CPAS vous remboursera (sur le compte mentionné sur le bulletin d'adhésion), ou, avec votre accord, le solde sera conservé à titre d'avance pour l'année scolaire suivante.

ENCORE DES QUESTIONS ?
bandufrais@publilink.be ou par téléphone : 067/64.71.67 (M. Colot).

ENVIE D'AUTRE CHOSE QUE DU DÎNER TARTINES ?

PAS LE TEMPS DE PRÉPARER LES BOÎTES À TARTINES LE MATIN ?

VOUS SOUHAITEZ QUE VOTRE ENFANT PRENNE UN REPAS SAIN, EQUILIBRÉ ET VARIÉ ?



Le CPAS de ITTRE propose aux enfants des écoles libres de Ittre et Virginal, de se restaurer durant la pause de midi, et a développé un concept unique :

« le Bar du Frais »